

veillerons à nous assurer d'une capacité permanente de planification par un dialogue continu avec ces pays sur les exigences changeantes de la coopération.

4. *Nouvelles formes de relations internationales*

Un nouvel ordre international se définira avant tout par des rapports nouveaux entre des pays qui ne seront pas des donateurs ou des bénéficiaires mais des partenaires égaux coopérant dans une même approche globale et organique au développement. Un consensus s'est dessiné aux sixième et septième sessions extraordinaires de l'ONU sur la multiplicité des instruments auxquels on doit faire appel. Le Canada, pour sa part, reconnaît la nécessité d'harmoniser les différents aspects de sa politique extérieure. Les rapports internationaux nouveaux comprendront la coopération tripartite et multipartite, qui peut coordonner les efforts de plusieurs nations tout en créant des liens nouveaux entre, par exemple, les exportateurs et les importateurs de pétrole.

5. *Participation collective*

L'appui du public au développement dépendant de la compréhension des problèmes en cause, le gouvernement doit s'assurer une communication qui la permet avec la population et notamment avec les secteurs qui craignent que leurs intérêts particuliers n'aient à souffrir d'une approche nouvelle et plus large, impliquant des changements des structures commerciales et financières. Le Canada ne fera pas

qu'encourager l'éducation du public en matière de coopération internationale, mais il favorisera, en outre, l'engagement personnel actif des Canadiens; en effet, le succès de ses propres efforts dépend lui-même en définitive de la participation collective des différents groupes sociaux du pays au processus du développement.

Tels sont les grands thèmes de la nouvelle Stratégie du Canada. Celle-ci se caractérise principalement par la souplesse — une souplesse qui devrait nous permettre d'adapter rapidement et adéquatement notre effort de coopération au nouveau stade du développement international: la construction d'un nouvel ordre mondial.

Ce nouvel ordre représente un revirement frappant dans les rapports internationaux. En reconnaissant la nécessité d'aider à la construire, nous reconnaissons que, bien que les pays en développement aient obtenu leur indépendance politique, des vestiges de leur passé colonial demeurent, à savoir la pauvreté et une position économique inférieure dans le monde. L'évolution qui se dessine fait ressortir le fait qu'on ne saurait considérer plus longtemps la coopération au développement international comme «une bonne œuvre» répondant à l'attente des pauvres. L'établissement d'un nouvel ordre social dans lequel les hommes de toutes les nations, riches et pauvres, pourront ensemble forger leur destin commun est un défi à la conscience collective de l'humanité. C'est là, assurément, au niveau de la conscience, un impératif moral, mais c'est aussi une nécessité pratique.

